

**Pôle d'Equilibre Territorial Rural
Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne**

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Procédure adaptée selon la réglementation des Marchés Publics

**DOSSIER DE CONSULTATION
MARCHE A BONS DE COMMANDE
POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES
DES PERSONNES AGEES FRAGILISEES**

Pouvoir adjudicateur : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame la Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Date limite de remise des offres :

Le 2 novembre 2020 à 12H00

SOMMAIRE

1 - Règlement de consultation	3
2 - Cahier des Clauses Administratives Particulières	8
3 - Cahier des charges	13
4 –Décomposition du prix global et forfaitaire	17
5 –Acte d’engagement	19
6- Attestation sur l’honneur	24
7- Engagement de coresponsabilité	25
8- Annexe : Cartographie des lots	26

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Procédure adaptée selon la réglementation des Marchés Publics

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame la Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

**OBJET DE LA CONSULTATION : MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES
DE PERSONNES AGÉES FRAGILISÉES**

Date limite de remise des offres :

Le 2 novembre 2020 à 12H00

Article 1 : Pouvoir adjudicateur PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37
contact@eaem.bzh

Pour tout renseignement, merci de contacter : Karine RETO DECRESSONNIERE, Coordinatrice du Pôle Santé

Article 2 : Objet du marché

Marché de prestations intellectuelles – Réglementation des marchés publics.

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES

Les bons de commande porteront sur :

- Des séances individuelles à domicile de 45 minutes maximum pour accompagnement et soutien psychologique des personnes âgées fragilisées, dans l'objectif du maintien à domicile. Pour chaque personne suivie, le psychologue devra après la 1^{ère} séance, avoir un temps de concertation avec le chargé d'accompagnement de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan porté par le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. Ainsi, il sera décidé si d'autres séances sont nécessaires dans un maximum de 4 séances supplémentaires. A la fin du suivi, le psychologue rendra ses conclusions par écrit. La 1^{ère} séance individuelle ainsi que les séances supplémentaires doivent faire l'objet d'un prix forfaitaire.

Le contenu des prestations est détaillé dans le cahier des charges.

Le marché se compose de 2 lots (cf. annexe cartographie) :

Lot N°1 : consultations psychologiques pour séances individuelles domiciliées sur le territoire Nord Est Morbihan correspondant aux communes de Ploërmel Communauté et d'Oust à Brocéliande Communauté.

Lot N°2 : consultations psychologiques pour séances individuelles domiciliées sur le territoire Sud Est Morbihan correspondant aux communes de Questembert Communauté, d'Arc Sud Bretagne et de Cap Atlantique : partie Morbihan, soit Pénestin, Camoël et Férel.

Un candidat peut postuler à plusieurs lots.

Article 3 : Prix forfaitaires

Les prix forfaitaires incluent la prestation lors des séances individuelles, les temps de concertation et de bilan, ainsi que les frais de déplacement.

Article 4 : Remise des offres et délais de validité

Date limite de réception des offres : 2 novembre 2020 à 12H00

Délais de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de la réception des offres

Article 5 : Délais d'exécution

Début de la mission au 30 novembre 2020

Fin de la mission : 31 décembre 2021

Article 6 : Présentation des offres

Les offres sont à remettre par chaque candidat :

- A l'adresse suivante : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne 7 Rue du Val – Les Carmes - CS 30555 - 56 805 Ploërmel Cedex par courrier avec pli recommandé d'avis de réception postal (RAR), ou par dépôt contre récépissé, placé sur enveloppe cachetée portant la mention « MARCHE A BONS DE

COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES – NE PAS OUVRIR »

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues.

Les pièces à fournir (complétées datées paraphées et signées) sont les suivantes :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières
- Cahier des charges
- Présentation du candidat (CV, copie des diplômes et qualifications professionnelles, activités professionnelles en cours, type de prestations similaires déjà effectuées, connaissance du public âgé, méthodologie de la mise en œuvre, connaissance des missions de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan, des professionnels de la gérontologie et de la santé du territoire...)
- Dans le cadre d'un groupement ou d'une association, le candidat devra désigner la personne qui sera l'interlocuteur privilégié du pouvoir adjudicateur.
- Tableau de décomposition des prix des prestations.
- L'engagement de coresponsabilité signé permettant l'échange des informations relatives à une même personne prise en charge dans le cadre de la coordination de son parcours de santé, sous réserve de son accord, dans les conditions prévues à l'article L.1140-4 du code de la santé publique
- Un relevé d'identité bancaire ou postale
- Toute pièce que le candidat estime de nature à appuyer son offre
- Pièces réglementaires des marchés :
 - Lettre de candidature, formulaire DC1 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271>
 - Déclaration du candidat, formulaire DC2 à l'adresse suivante <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R16682>
 - Copie des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
 - Déclaration sur l'honneur de conformité à la réglementation des marchés publics (modèle joint)
 - Attestations d'assurance des garanties en rapport avec l'objet du marché, notamment en responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accident ou de dommages causés lors de l'exécution des prestations. Il s'engage à souscrire une police complémentaire si celle existante n'est pas considérée comme suffisante pour assurer la couverture des risques

Dans le cas d'erreur de calcul constaté dans l'offre du candidat, celui-ci peut être invité à rectifier ses erreurs dans un délai défini. En cas de non-rectification dans le délai défini, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance constatée dans une offre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité ou non de considérer que les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication et le montant du bordereau des prix sera rectifié en conséquence.

Article 7 : Eventualités de modifications de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres à compter de la date d'envoi du courrier, les modifications et informations complémentaires au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 8 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, aussi bien sur la rémunération que sur le contenu de la mission. Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de ne pas négocier.

Article 9 : Audition des candidats

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner des candidats afin d'approfondir le dossier de candidature et de négocier le montant et le contenu de la mission (maximum 3 candidats par lot)

L'audition à l'initiative du pouvoir adjudicateur est obligatoire si demandée.

En cas de refus d'audition de la part du candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter d'office sa candidature.

Les auditions sont à l'initiative du pouvoir adjudicateur, qui est libre d'auditionner les candidats qu'il souhaite. Les candidats non invités à auditionnés sont écartés de la sélection finale, selon leurs notations inférieures aux candidats sélectionnés sur la base des dossiers de candidature, et ne pourront donc pas prendre part à la phase de négociation.

Article 10 : Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants :

Critère N°1 : Rémunération sollicitée : 40 points maximum à attribuer sur les 100 points maximum du barème global de notation

Critère N°2 : Présentation du candidat : 60 points maximum à attribuer sur les 100 points maximum du barème de notation.

Connaissance du public âgé/Expérience spécialisée sur ce public

Connaissance des missions de l'Espace Autonomie Santé, des professionnels de la gérontologie et de la santé du territoire

Méthodologie appliquée en séance individuelle

Présentation de l'activité professionnelle en cours et de sa compatibilité avec la réalisation de ce marché en termes de disponibilité et de réactivité

Expérience de travail partenarial

La note globale de chaque candidat sera donc l'addition du critère N°1 « Rémunération sollicitée » et du critère N°2 « Présentation du candidat », formant une note sur 100 points (maximum du barème global de notation).

Article 11 : Conditions relatives au marché et modalités de paiement

Langue utilisée : Français

Forme juridique des candidats : Psychologues libéraux, ou groupement ou association

Dans le cas de groupement ou d'association : pour chaque lot candidaté, le pouvoir adjudicateur choisira le psychologue qui sera en charge de la mission au sein du groupement ou de l'association.

Les prix sont fermes et définitifs, non actualisables.

Le marché sera exécuté par bons de commande successifs émis selon les besoins du pouvoir adjudicateur, adressés par mail par le biais de la messagerie sécurisée.

Il n'y a pas de montants minimums de prestations définis au marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de n'émettre aucun bon de commande sur le marché, et cela sans possibilité pour le(s) psychologue(s) retenu(s) de prévaloir à quelques indemnités que ce soit.

Ce marché à bons de commande ne pourra pas excéder un montant maximum de 31250€ réparti comme suit 6250€ pour 2020 et 25000€ pour 2021, pour la totalité des 2 lots.

Modalités de paiement :

Mandatement par virement administratif

Sur validation par le pouvoir adjudicateur de la bonne exécution de la prestation effectuée sur bon de commande notifié.

Le règlement sera mensuel sur présentation des factures des prestations effectuées durant le mois.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à réception d'une facture (dont les prestations ont été réalisées et certifiées conformes par le pouvoir adjudicateur)

En cas de dépassement de ce délai contractuel de 30 jours, le taux d'intérêt moratoire applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont débuté.

Cachet et signature du POUVOIR ADJUDICATEUR

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

contact@eaem.bzh
www.pays-ploermel.fr

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Pouvoir adjudicateur : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame la Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Objet du marché : **MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES**

Date limite de remise des offres :

Le 2 novembre 2020 à 12H00

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37
contact@eaem.bzh

Pour tout renseignement, merci de contacter Karine RETO DECRESSONNIERE, Coordinatrice du Pôle Santé

Article 2 : Objet du marché

Marché de prestations intellectuelles – Réglementation des marchés publics.

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES

- Des séances individuelles à domicile de 45 minutes maximum pour accompagnement et soutien psychologique des personnes âgées fragilisées, dans l'objectif du maintien à domicile. Pour chaque personne suivie, le psychologue devra après la 1^{ère} séance, avoir un temps de concertation avec le chargé d'accompagnement de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan porté par le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. Ainsi, il sera décidé si d'autres séances sont nécessaires dans un maximum de 4 séances supplémentaires. A la fin du suivi, le psychologue rendra ses conclusions par écrit. La 1^{ère} séance individuelle ainsi que les séances supplémentaires doivent faire l'objet d'un prix forfaitaire.

Le contenu des prestations est détaillé dans le cahier des charges.

Le marché se compose de 2 lots (cf. annexe cartographie) :

Lot N°1 : consultations psychologiques pour séances individuelles domiciliées sur le territoire Nord Est Morbihan correspondant aux communes de Ploërmel Communauté et d'Oust à Brocéliande Communauté.

Lot N°2 : consultations psychologiques pour séances individuelles domiciliées sur le territoire Sud Est Morbihan correspondant aux communes de Questembert Communauté, d'Arc Sud Bretagne et de Cap Atlantique : partie Morbihan, soit Pénestin, Camoël et Férel.

Un candidat peut postuler à plusieurs lots.

Article 3 : Prix forfaitaires

Les prix forfaitaires incluent la prestation lors des séances individuelles, les temps de concertation et de bilan, ainsi que les frais de déplacement.

Article 4 : Remise des offres et délais de validité

Date limite de réception des offres : 2 novembre 2020 à 12H00

Délais de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de la réception des offres.

Passé ce délai de 3 mois, les offres sont caduques sans possibilité d'indemnités pour les candidats.

Article 5 : Délais d'exécution

Début de la mission au 30 novembre 2020

Fin de la mission : 31 décembre 2021

Article 6 : Présentation des offres

Les offres sont à remettre par chaque candidat :

- A l'adresse suivante : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne 7 Rue du Val – Les Carmes CS 30555 - 56 805 Ploërmel Cedex par courrier avec pli recommandé d'avis de réception postal (RAR), ou par dépôt contre récépissé, placé sur enveloppe cachetée portant la mention « MARCHE A BONS DE

COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES – NE PAS OUVRIR »

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues.

Les pièces à fournir (complétées datées paraphées et signées) sont les suivantes :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières
- Cahier des charges
- Présentation du candidat (CV, copie des diplômes et qualifications professionnelles, activités professionnelles en cours, type de prestations similaires déjà effectuées, connaissance du public âgé, méthodologie de la mise en œuvre, connaissance des missions de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan, des professionnels de la gérontologie et de la santé du territoire...)
- Dans le cadre d'un groupement ou d'une association, le candidat devra désigner la personne qui sera l'interlocuteur privilégié du pouvoir adjudicateur.
- Tableau de décomposition des prix des prestations.
- L'engagement de coresponsabilité signé permettant l'échange des informations relatives à une même personne prise en charge dans le cadre de la coordination de son parcours de santé, sous réserve de son accord, dans les conditions prévues à l'article L.1140-4 du code de la santé publique
- Un relevé d'identité bancaire ou postale
- Toute pièce que le candidat estime de nature à appuyer son offre
- Pièces réglementaires des marchés :
 - Lettre de candidature, formulaire DC1 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271>
 - Déclaration du candidat, formulaire DC2 à l'adresse suivante <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R16682>
 - Copie des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
 - Déclaration sur l'honneur de conformité à la réglementation des marchés publics (modèle joint)
 - Attestations d'assurance des garanties en rapport avec l'objet du marché, notamment en responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accident ou de dommages causés lors de l'exécution des prestations. Il s'engage à souscrire une police complémentaire si celle existante n'est pas considérée comme suffisante pour assurer la couverture des risques

Dans le cas d'erreur de calcul constaté dans l'offre du candidat, celui-ci peut être invité à rectifier ses erreurs dans un délai défini. En cas de non-rectification dans le délai défini, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance constatée dans une offre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité ou non de considérer que les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication et le montant du bordereau des prix sera rectifié en conséquence.

Il sera fait application du cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles ; ainsi que du CCAG-PI approuvé par décret N°78-1306 du 26 décembre 1978 et les textes qui l'ont modifié.

Article 7 : Eventualités de modifications de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres à compter de la date d'envoi du courrier, les modifications et informations complémentaires

au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 8 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, aussi bien sur la rémunération que sur le contenu de la mission. Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de ne pas négocier.

Article 9 : Audition des candidats

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner des candidats afin d'approfondir le dossier de candidature et de négocier le montant et le contenu de la mission (maximum 3 candidats par lot)

L'audition à l'initiative du pouvoir adjudicateur est obligatoire si demandée.

En cas de refus d'audition de la part du candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter d'office sa candidature.

Les auditions sont à l'initiative du pouvoir adjudicateur, qui est libre d'auditionner les candidats qu'il souhaite. Les candidats non invités à auditionnés sont écartés de la sélection finale, selon leurs notations inférieures aux candidats sélectionnés sur la base des dossiers de candidature, et ne pourront donc pas prendre part à la phase de négociation.

Article 10 : Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants :

Critère N°1 : Rémunération sollicitée : 40 points maximum à attribuer sur les 100 points maximum du barème global de notation

Critère N°2 : Présentation du candidat : 60 points maximum à attribuer sur les 100 points maximum du barème de notation

Connaissance du public âgé/Expérience spécialisée sur ce public

Connaissance des missions de l'Espace Autonomie Santé, des professionnels de la gérontologie et de la santé du territoire

Méthodologie appliquée en séance individuelle

Présentation de l'activité professionnelle en cours et de sa compatibilité avec la réalisation de ce marché en termes de disponibilité et de réactivité

Expérience de travail partenarial

La note globale de chaque candidat sera donc l'addition du critère N°1 « Rémunération sollicitée » et du critère N°2 « Présentation du candidat », formant une note sur 100 points (maximum du barème global de notation).

Article 11 : Conditions relatives au marché et modalités de paiement

Langue utilisée : Français

Forme juridique des candidats : Psychologues libéraux, ou groupement ou association

Dans le cas de groupement ou d'association : pour chaque lot candidaté, le pouvoir adjudicateur choisira le psychologue qui sera en charge de la mission au sein du groupement ou de l'association.

Les prix sont fermes et définitifs, non actualisables.

Le marché sera exécuté par bons de commande successifs émis selon les besoins du pouvoir adjudicateur, adressés par mail par le biais de la messagerie sécurisée.

Il n'y a pas de montants minimums de prestations définis au marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'émettre aucun bon de commande sur le marché, et cela sans possibilité pour le(s) psychologue(s) retenu(s) de prévaloir à quelques indemnités que ce soit.

Modalités de paiement :

Mandatement par virement administratif

Sur validation par le pouvoir adjudicateur de la bonne exécution de la prestation effectuée sur bon de commande notifié.

Le règlement sera mensuel sur présentation des factures des prestations effectuées durant le mois.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à réception d'une facture (dont les prestations ont été réalisées et certifiées conformes par le pouvoir adjudicateur)

En cas de dépassement de ce délai contractuel de 30 jours, le taux d'intérêt moratoire applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont débuté.

Article 12 : Conditions de réalisations de la mission

Le contenu de la mission est détaillé au cahier des charges.

Si le candidat n'est plus en mesure de remplir sa mission, il doit en aviser immédiatement le pouvoir adjudicateur et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise. A ce titre, obligation lui est faite de désigner un remplaçant ayant communiqué le nom, les titres et le curriculum vitae à la personne responsable du marché dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi de l'avis.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas accepter le remplaçant proposé.

S'il est accepté, les prestations du remplaçant devront être facturées selon le bordereau des prix du psychologue qu'il remplace.

Article 13 : Application de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA)

Les montants seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur. Ces montants seront éventuellement rectifiés selon l'évolution des taux en vigueur.

Article 14 : Co-traitants et sous-traitants

Les co-traitants et sous-traitants ne sont acceptés.

Article 15 : Coordination et exécution de la mission

Période de préparation : Il n'est pas fixé de période de préparation. Un délai réglementaire d'un mois est alloué entre la notification d'attribution du marché aux candidats retenus et la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Secret professionnel et obligation de discrétion : Les candidats retenus se reconnaissent tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne l'information dont ils auront connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets, ainsi que toutes remises de documents, à des tiers.

Contrôle des prestations fournies : Les candidats retenus sont tenus de présenter les éléments prévus au cahier des charges.

Documents remis : les différents documents devront être de présentation claire et soignée.

Article 16 : Loi applicable et juridiction compétente

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Le Tribunal Administratif de Rennes est seul compétent.

Cachet et signature du POUVOIR ADJUDICATEUR

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

contact@eaem.bzh
www.pays-ploermel.fr

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

<p>CAHIER DES CHARGES</p>

Pouvoir adjudicateur : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame la Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Objet du marché : **MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES**

Date limite de remise des offres :

Le 2 novembre 2020 à 12H00

1. Cadre général de la mission

1.1. Contexte

La réalisation du projet de mission de consultations psychologiques auprès des personnes âgées du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne requiert de faire appel aux compétences de professionnels de formation psychologue.

Les axes de travail consisteront notamment à :

- Favoriser l'écoute, l'échange et le soutien psychologique auprès des personnes âgées fragiles en séances individuelles
- Participer au maintien à domicile en retravaillant sur le « bien vivre chez soi »
- Lutter contre l'isolement

1.2. Personnes âgées du territoire Est Morbihan

L'Espace Autonomie Santé intervient sur 84 communes soit **136 628 habitants dont 36 562 habitants de 60 ans et plus, soit 26,7%**. Sur le territoire, on remarque un cumul de difficultés : faibles ressources, isolement, souffrance psychique....

1.3. Le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne développe sa stratégie territoriale de santé via un Contrat Local de Santé (CLS), qui définit parmi ses priorités :

- Le public Personnes Agées
- La prévention de la souffrance psychique
- La lutte contre l'isolement
- La réduction des inégalités territoriales et sociales de santé

Le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne au travers de son service Espace Autonomie Santé Est Morbihan a pour missions (confiées par le Conseil Départemental) :

- Informer et conseiller les seniors et leurs proches
- Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées
- Organiser un suivi soutenu pour les personnes confrontées à une situation complexe
- Mettre en place des actions d'information et de prévention
- Concertation et coordination territoriale

1.4. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la période, une évaluation de la mission sera menée selon les critères qualitatifs suivants :

- Quel est le niveau de satisfaction des personnes âgées (conditions de déroulement de l'action, effets de l'action) ?
- Dans quelle mesure les consultations ont permis d'améliorer le mieux-être de la personne âgée et le bien vivre chez soi ?
- Dans quelle mesure les séances individuelles ont permis de mieux cerner les problématiques, les situations de rupture et de fragilité les plus récurrentes ?
- Dans quelle mesure les consultations ont permis de lutter contre l'isolement ?

Et selon les critères quantitatifs suivants :

- Nombre de personnes âgées suivies
- Nombre moyen de séances individuelles

Cette évaluation permettra d'estimer l'opportunité de poursuivre la mission et les moyens nécessaires pour la poursuivre.

2. Contenu de la mission / nature des prestations

Le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, dans le cadre de sa stratégie santé via le Contrat local de santé et les missions de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan, souhaite repérer et accompagner les personnes âgées fragilisées afin de lutter contre l'isolement et de favoriser le mieux être à domicile.

Confidentialité

Le titulaire ou les titulaires s'engage(nt) à respecter l'obligation de discrétion professionnelle la plus complète. Ils sont tenus au secret professionnel, et devront réserver l'intégralité des informations et faits dont il aura connaissance dans le cadre de l'exécution de leur mission. Ils devront signer l'engagement de coresponsabilité permettant l'échange des informations relatives à une même personne prise en charge dans le cadre de la coordination de son parcours de santé, sous réserve de son accord, dans les conditions prévues à l'article L.1140-4 du code de la santé publique. Les pièces écrites devront être directement transférables sur les supports informatiques les plus courants et adressés via messagerie sécurisée (l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan créera si besoin un compte en lien avec la plateforme du GCS-E Santé).

2.1 Séances individuelles

Le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne via son service Espace Autonomie Santé Est Morbihan (EAEM) repère les personnes âgées nécessitant un soutien psychologique en fonction des critères de rupture : deuil, chute, hospitalisation, conflit familial... fragilisant le maintien à domicile. Après accord des personnes, le chargé d'accompagnement, le gestionnaire de cas complexe ou la chargé d'accueil en réfèrera à son service qui établira le bon de commande au psychologue concerné. A réception de l'accord, le professionnel qui a sollicité l'intervention contactera le psychologue retenu afin de faire le lien sur la situation. Ainsi, le professionnel interviendra à domicile pour des séances individuelles de 45 minutes (au maximum 5 en fonction de la situation). Pour chaque personne suivie, le psychologue devra après la 1^{ère} séance, avoir un temps de concertation avec le chargé d'accompagnement, le gestionnaire de cas complexe ou la chargé d'accueil. Ainsi, il sera décidé si d'autres séances sont nécessaires dans un maximum de 4 séances supplémentaires. A la fin du suivi, le psychologue rendra ses conclusions par écrit.

2.2 Lots (cf. annexe cartographie):

Le marché se compose de 2 lots

Lot N°1 : consultations psychologiques pour séances individuelles domiciliées sur le territoire Nord Est Morbihan correspondant aux communes de Ploërmel Communauté et d'Oust à Brocéliande Communauté.

Lot N°2 : consultations psychologiques pour séances individuelles domiciliées sur le territoire Sud Est Morbihan correspondant aux communes de Questembert Communauté, d'Arc Sud Bretagne et de Cap Atlantique : partie Morbihan, soit Pénestin, Camoël et Férel.

Un candidat peut postuler à plusieurs lots.

3 Déroulé des étapes

Etape N°1 : Repérage des situations

- Repérage d'une personne en situation de fragilité par le chargé d'accompagnement, le gestionnaire de cas complexe ou la chargé d'accueil et accord de l'intéressé(e) pour un suivi psychologique.
- Transmission de la demande par le chargé d'accompagnement, le gestionnaire de cas complexe ou la chargé d'accueil au secrétariat de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

Etape N°2 : Transmission d'informations sur la situation

- Envoi d'un ordre de service au psychologue retenu

- Transmission au psychologue, par la messagerie sécurisée, d'une fiche recensant les coordonnées de la personne, la problématique rencontrée, le nom et coordonnées du chargé d'accompagnement référent

Etape N°3 : Intervention du psychologue à domicile

- Le psychologue devra contacter directement la personne à suivre et intervenir pour une 1^{ère} séance individuelle dans les 2 semaines maximum après avoir reçu l'ordre de service.
- Le psychologue contacte le chargé d'accompagnement, le gestionnaire de cas complexe ou le chargé d'accueil référent dans la semaine suivant son intervention à domicile, afin de faire le point sur la situation et de décider conjointement s'il est nécessaire d'organiser d'autres séances, dans un maximum de 4 séances supplémentaires. Le délai d'intervention maximum entre chaque séance sera défini entre le professionnel qui a orienté et le psychologue sans dépasser les 2 mois.

Etape N°4 : Restitution finale

A la fin du suivi, le psychologue devra adresser dans un délai de 15 jours maximum, ses conclusions par écrit au chargé d'accompagnement, notamment ses propositions d'orientations si nécessaire vers les services adéquats (ex : EPSM, Associations...).

Les échanges par mail entre les professionnels se feront par le biais de la messagerie sécurisée.

Les différentes étapes nécessitent un suivi administratif de chacune des parties (suivi des bons de commande, facturation...).

4. Gouvernance

Pour la conduite de la mission, la coordinatrice du pôle santé fera retour à l' élu en charge de la santé au PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne et au sein du Comité de Pilotage de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

Cette instance appréciera la qualité du travail fourni. Elle communiquera le bilan à l'instance décisionnaire du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Des rencontres techniques pourront avoir lieu lors des réunions d'équipe de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

A _____ le

Signature et cachet du titulaire

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
BP 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

contact@eaem.bzh
www.pays-ploermel.fr

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Pouvoir adjudicateur : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame la Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Objet du marché :

**MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS
PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES**

Date limite de remise des offres :

Le 2 novembre 2020 à 12H00

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES

		Lot 1 Territoire Nord Est Morbihan (Ploërmel Communauté, Oust à Brocéliande Communauté)	Lot 2 Territoire Sud Est Morbihan (Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Cap Atlantique : partie Morbihan, soit Pénestin, Camoël et Férel)
Séances individuelles (inclus intervention, temps de concertation et de bilan par téléphone, par mail, et lors de réunions d'équipe, frais kilométriques)	Prix forfaitaire à la séance pour la 1ère séance (HT)		
	Prix forfaitaire à la séance pour les séances suivantes (HT)		
TVA (Taux de...)			

Fait à

Le

Signature et cachet du titulaire

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

contact@eaem.bzh
www.pays-ploermel.fr

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur : PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame la Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Objet du marché :

**MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS
PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES**

Date limite de remise des offres :

Le 2 novembre 2020 à 12H00

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ Objet du marché :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES DE PERSONNES AGEES FRAGILISEES

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher le ou les cases.)

- Lot 1 : Territoire Nord Est-Morbihan
- Lot 2 : Territoire Sud Est-Morbihan

B - Engagement du titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché (CCAP, Cahier des charges et autre...), et conformément à leurs clauses,

Le titulaire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Nom et Prénom du candidat :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Numéro téléphone fixe :

Numéro téléphone portable :

Numéro identifiant professionnel (N° Adeli)

En cas de groupement ou association, le titulaire s'engage sur la base de son offre ;

Nom du groupement ou association :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Numéro téléphone fixe :

Numéro téléphone portable :

Forme juridique

SIREN

SIRET

CODE APE

RCS

Nom et Prénom du psychologue missionné :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Numéro téléphone fixe :

Numéro téléphone portable :

Numéro identifiant professionnel (N° Adeli) :

à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le bordereau de décomposition des prix joint à son offre.

B2 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B3 - Durée d'exécution du marché :

La durée d'exécution du marché est de 13 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service ;

Le marché ou l'accord cadre est reconductible : NON OUI

■ Attribution des lots :

Le pouvoir adjudicateur attribue au candidat signataire de cet acte d'engagement le(s) lot(s) :

Lot 1 : Territoire Nord Est-Morbihan

Lot 2 : Territoire Sud Est-Morbihan

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Trésorerie de Ploërmel

Rue du 08 Mai 1945

56 800 PLOERMEL

02 97 74 01 44

■ Imputation budgétaire : Chapitre 011

A : , le

Signature du pouvoir
adjudicateur

E – Notification du marché au titulaire

(Ci-dessous récépissé postal de lettre recommandée avec accusé de réception)

Attestation sur l'honneur

Je soussigné.....ayant siège.....

Atteste sur l'honneur :

- N'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées à l'article L.324-9, L.324-10 du Code du Travail
- Satisfait l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 complété par l'article 57 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 qui fait obligation aux psychologues de s'inscrire sur les listes ADELI
- Respecte le code de déontologie des psychologues de mars 1996, réactualisé en février 2012
- Satisfait à l'ensemble des obligations sociales et fiscales
- N'est pas en redressement judiciaire,
- Est à jour de ses cotisations d'assurance.

Fait à.....

Le.....

Signature



Engagement de coresponsabilité

Je soussigné,

M'engage dans le déploiement des dispositifs mis en place par l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan visant à l'amélioration du système de prise en charge au bénéfice de la population et des acteurs du territoire.

Ainsi, il s'agit de formaliser un partenariat coresponsable de l'offre de soins et d'aides pour les personnes âgées de 60 ans et plus. La volonté est d'évoluer vers un mode d'organisation permettant de simplifier le parcours des personnes et de leurs aidants sur le territoire de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

L'objectif de ce partenariat coresponsable est de construire une offre accessible, flexible, adaptée aux besoins de la population et attribuée avec équité.

Fait à

Le

Signature

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 Rue du Val – Les Carmes
CS 30555 – 56 805 Ploërmel Cedex
Tél. : 02 97 74 04 37

contact@eaem.bzh
www.pays-ploermel.fr

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ANNEXE

CARTOGRAPHIE TERRITOIRE EST MORBIHAN

